Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 100 (1955)

Heft: 4

Artikel: Résumé de tactique

Autor: Verrey, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342656

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Résumé de tactique

Introduction

Depuis peu de temps, nos officiers possèdent le nouveau règlement « Conduite des troupes » qui remplace notre ancien et vénérable « Le service en campagne ».

Dans l'introduction de ce règlement, le chef du Département militaire fédéral précise que « La conduite des troupes ne traite des particularités de la tactique et de la technique des différentes armes que dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'ensemble. Elle constitue néanmoins la base des règlements d'armes qui traitent de ces objets ».

En attendant que nos règlements d'inf. soient mis à jour, il m'a paru nécessaire, après quelques expériences faites dans nos écoles d'officiers, d'essayer de mettre mieux à portée de nos officiers subalternes les principes de tactique de notre CT 51.

Ce règlement est certes « une œuvre » remarquable ; il est à la fois magistralement ordonné et très complet. Mais, pour le comprendre, il faut disposer de beaucoup de temps, car il convient de l'étudier avec beaucoup de minutie et surtout il faut avoir déjà une certaine expérience des « mystères de la tactique ».

Ce résumé a pour but, sous une forme très simplifiée et à l'aide de croquis et de dessins, de faire ressortir les éléments et les définitions ainsi que les principes qui régissent les chapitres suivants de la CT 51:

- Marches et transports de troupes.
- Le stationnement.
- L'exploration.
- La sûreté.
- L'attaque.
- La défense.
- La guerre de chasse.

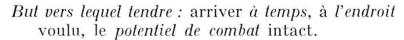
Marches et transports de troupes

(CT 5e chapitre: 321-356)

-	*	
 les	marc	hes

*

- les transports motorisés
- les transports par voie ferrée.



L'ennemi s'efforcera d'empêcher ou tout au moins de retarder les mouvements (aviation, armes à grande portée).



Le commandement devra parer à ces dangers par des mesures appropriées.

Les mouvements sont soumis à des contingences d'ordre tactique (a), d'ordre technique (b):

- a) mission (engagement en fin de mouvement, reprise du mouvement, stationnement);
 situation tactique (avant en cours après mouvement);
- b) dispositif au départ et à l'arrivée;
 réseau routier (nature, densité, état, etc.);
 terrain (relief, couverture);
 étapes, vitesses de marche, moment (jour, nuit), délais, conditions atmosphériques;
 état de la troupe.

1. Les marches

Performances moyennes:

4 km/h.

montée régulière : $+\frac{1}{2}$ h. pour 300 m. montagne : montée : + 1 h. pour 300 m.

descente: + 1 h. pour 600 m.

étape moyenne: 30 km.

Préparation et discipline de marche :

- soins aux *pieds*, traitement des *blessures* de marche;
- allégement de la troupe (paquetage le plus léger);
- police des routes, jalonnement (panneaux indicateurs);
- reconnaissance de l'itinéraire;
- marche en principe sur la moitié droite de la chaussée;

1. Circonstances	sur route (de nuit, circonstan- ces météo. défa- vorables, danger aérien faible)	sur route (dan- ger aérien!) de de nuit formation de marche contre av.	sur route (dan- ger aérien!) — de jour formation de marche contre av.	marche en sur- face (danger aé- rien accru) de jour à travers champs (zone de marche)
2. CT	327	329	329	338
3. Formations	colonne par deux serrée, sans distance de sécurité entre les formations	colonne par deux 50 m. entre les sct. (vhc. mot.: 100 m.)	colonne par un 50 m. entre les sct.; év. augmenter ces dist.; dist. év. entre les gr. (vhc. mot.: 300-1000 m.)	à cheval d'une route par sct., en col. tir. (év., déploiement jusqu'au gr. et col. tir. ouverte)
4. Re- mar- ques	bat. enrégimenté charr. l'une der- rière l'autre. Y.c. sct. gren.	tr. mot. roulent en queue ou avec autres col. mot. ou rejoignent la nuit suivante (330)	bat. avec tr. hip.	en principe : vhc. hip. laissés en arr. moyenne horaire 2 km. étape journalière 10 km.
M Xm 1 500 2 3 500 6	tr mot { ech com } ech rrac]	tr mot. [ech. com.]	ech. cam juaqu o zon zech Frau. juaqu e unaqu e	tout le bot : enr. 5 km - ep. et eich fem les ves dernue les autres du bot à draite, l'autre partie à 1

- discipline de marche, allégements de marche, mesures d'hygiène (chaud — froid);
- un officier marche en queue de colonne; en tête, un officier contrôle la cadence de marche;
- mesures d'obscurcissement;
- haltes et grand-haltes.

Mesures de sûreté: (DCA — éléments de sûreté).

II. Les transports motorisés

- les colonnes de transports PTT;
- les colonnes de transports automobiles;
- les camions de la troupe;





Capacités de transport :

- col. trsp. = 1 bat. (col. trsp. auto.: ou 100 T);
- cam. L: 15 hommes ou 2 T;
- cam. M: 25 hommes ou 3 T (4 chars);
- cam. ld: 30 hommes ou 5 T (5 chars);
- autob.: 20-30 hommes.

Performances: col. mot. 25-30 km/h. (vhc. L);

de nuit: 15 km. (phares d'obscurcissement);

3-15 km. (tous feux éteints);

étapes maxima: 200 km.;

trac.: 10 km/h.

Cdt. trsp. = cdt. trp.

Chef trsp. = cdt. col. trsp.

LE STATIONNEMENT

(CT 6e chapitre: 357-373)

But : avant le combat : maintenir les capacités combatives de la troupe ;

après le combat : se remettre de ses fatigues, rétablir les chevaux, les armes, l'équipement, les véhicules.

(Le chef s'efforce de loger ses troupes aussi bien que les circonstances le permettent.)

Modes de stationnement. — Le cantonnement dans les localités ou simplement dans des groupes de maisons, fermes et étables isolées. De règle lorsque la situation le permet.

Avantage: bonnes conditions de logement, surtout en hiver.

Désavantage : dispersion, présence de la population civile, objectif pour l'aviation adverse.

— Le stationnement en baraques, camps. Avantage: établis spécialement pour la troupe (service intérieur facilité), vulnérabilité relative.



— Le bivouac (lorsque la situation tactique l'impose). Avantage: dispersion, camouflage aisé, mesures de sûreté plus faciles à réaliser.



Désavantage: danger dû au feu ou aux bombes au napalm (forêts); mauvaises conditions atmosphériques.

Surface nécessaire pour une cp.: 4 hectares.

Zone de sécurité d'au moins 100 m. entre les secteurs des unités. (Peu à peu, le bivouac prendra le caractère d'un camp.)

— Au combat : le trou, l'abri.

Le choix du mode de stationnement dépend

- de la mission et des intentions du chef (engagement, étape intermédiaire, réserve);
- de la situation (possibilités pour l'ennemi).

Mesures de sûreté.

Les dangers:

— *l'avion* (observation, bombardement, intervention au sol)



danger permanent, intervention brutale de courte durée

— aéroportés action de force ou de sabotage

Les parades:

- mesures actives : DCA (localités fortement occupées ou très exposées)
- mesures passives : guet et alarme (Trp. Trp. DCA — SRSA) « avertissement-avions » — -« alarme-avions » • • • •

(moyens acoustiques et optiques), dispersion, camouflage, couverts abris, tranchées.

- observation et alarme
- dét. d'alarme et trp. d'intervention (réaction rapide et brutale)
- autres mesures semblables à celles prévues contre les troupes terrestres.

Les dangers:

Les parades:

— projectiles à grande portée à proximité du front: art. dispersion, camouflage, abris.

— trp. terrestres

— observation, alarme

All all the

— barrages (pt. d'appui)

(raids de trp. mot. et bl.)

— gardes extérieures (aux issues de la localité ou en avant sur un obstacle rapproché = dét.)

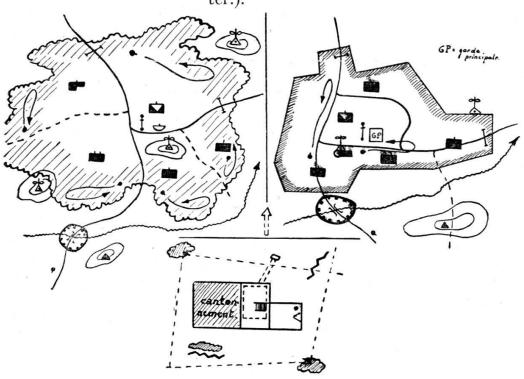
év., attribution de secteurs défensifs.

-- saboteurs, guerrillas — gardes extérieures

— postes fixes, sentinelles, patrouilles.

— population civile, réfugiés — contrôle de la circulation (garde de localité, garde principale)

— contrôle des suspects (en liaison avec les autorités civiles et les organes du serv. ter.).



Autres mesures:

- prescriptions de police,
- service du feu,
- mesures d'hygiène,
- organisation des transmissions,
- alarme (état d'alarme).

L'EXPLORATION

(CT 7e chapitre: 374-387)

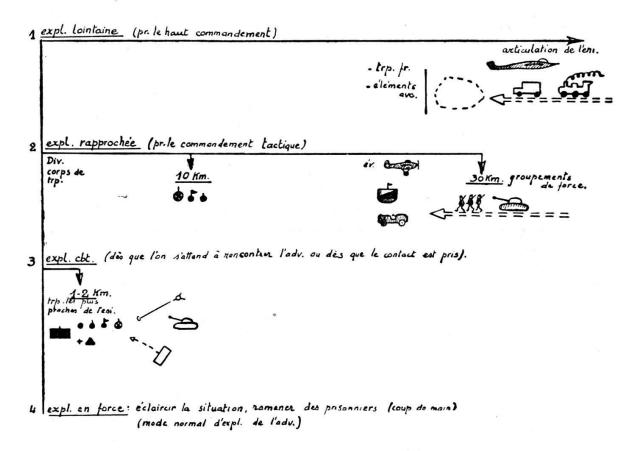
- cherche le contact avec l'ennemi et le maintient de façon constante ;
- procure au commandement les éléments de base pour apprécier les possibilités de l'adversaire (recherche du renseignement).

Formes: — expl. lointaine (375)

— expl. rapprochée (376)

— expl. de combat (377)

forme part.: expl. en force (387).



L'expl. est complétée par l'observation la liaison



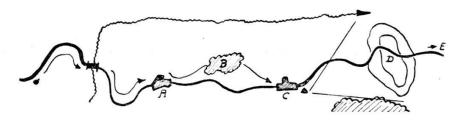
Mission: où (aller) — par où?

pourquoi?

quand? comment? où faire rapport? attitude une fois l'objectif atteint?

Exemple: (ordre donné par 1 of. rens. à 1 patr. expl. de bat.) Cpl. X + 6 hommes, 2 Me.

Vous allez à C, en passant par A et le bois B. Je veux savoir si A, le bois B et C sont libres d'ennemis ou non; vous partirez à 1800; premier rapport au passage du pont; rapports à remettre par coureur au PC, puis dès 1900 sur l'axe de marche du bat. A-B-C; je serai derrière la cp. d'avg. Une fois la lisière opposée de C atteinte, vous devenez patr. d'observation et observez dans l'axe de la grande route; secteur d'observation: la lisière du bois, les hauteurs de D, le vallon. Vous restez jusqu'à ce que la cp. d'avg. vous ait dépassés, puis vous me rejoindrez.



Composition: patr. • 5 5 &

ou 🕹 (set.) 💋 (esc. expl.)

— l'effectif

— l'armement

— l'équipement

dépendent de la mission (distance, durée,

importance),

du terrain,

du nombre de rapports à envoyer ou du mode de trm.;

— en principe, peu de monde (passer inaperçu);

- patr. forte ou dét. si la patr. ou le dét. doit se scinder (plusieurs missions) ou si les rapports à fournir sont nombreux;
- armement et équipement légers (mobilité!);

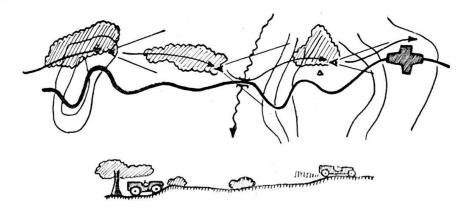
— appareil radio (code simple);

— moyens mot. quand les distances sont grandes et si la situation le permet.

Comportement (voir sans être vu!):

— choix du *cheminement* libre, de compartiment de terrain en compartiment de terrain,

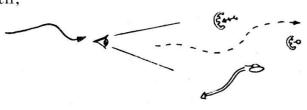
- observer, progresser,
- les *patr. sur roues* (cyc., moto, jeep) progressent de telle sorte qu'un élément avance pendant que l'autre observe.



Au contact de l'ennemi : à couvert, observer, chercher à s'infiltrer, s'efforcer de gagner l'objectif,

(patr. sur roues : continuer à pied), s'efforcer de déceler le contour de l'adv., sa

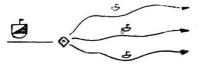
force, ses moyens, ses intentions (rapports!).



- ne se battre que si on y est contraint (se dégager!) à moins qu'à la mission d'exploration ne se substitue une mission de sûreté;
- rester à l'ennemi ou dans le secteur d'exploration jusqu'en fin de mission ou épuisement des moyens de trm.;
- prendre liaison avec tous les organes susceptibles de donner des renseignements (civils sûrs, GL, serv. ter.);
- les rapports sont numérotés;
- les *transmissions* sont camouflées (langage convenu, coordonnées camouflées, point de repère).

Dét. expl. mot. et esc. expl. mot.

 grandes distances, grand secteur d'expl., renseignements nombreux. Ces éléments peuvent être renforcés par des armes lour-



des, de l'art., des chars. Leur procédé d'exploration est alors celui de l'exploration en force.

L'exploration ennemie explore en principe en force : automitrailleuses, véhicules blindés de reconnaissance, chars blindés. Elle ouvre le feu pour nous obliger à dévoiler nos résistances. Il s'agira pour





nous de ne pas faire le jeu de l'ennemi (armes et moyens spéciaux pour contrebattre l'ex-

ploration adverse; les autres centres de résistance se taisent; ouverture du feu retardée; pièges, embuscades; empêcher l'adversaire d'user de ses moyens de transmission).

La sûreté

(CT 8e chapitre: 338-406)

But:

- mettre la troupe à l'abri de la surprise,
- gagner du temps ; procurer au chef le temps et la liberté d'action (espace) nécessaires pour prendre une décision et la réaliser.
- Il s'agit : de couvrir une troupe qui n'est pas encore prête pour le combat.
 - de protéger des mouvements de troupes, l'installation d'une position défensive, la mise en place pour le combat, la troupe au repos, éventuellement les flancs et les arrières.

La *sûreté* est permanente, nécessaire à tous les échelons, valable pour toutes les formes de combat.

Le bon commandement n'engagera toutefois que le *minimum* de moyens; celui qui exagère les mesures de sûreté disperse ses moyens et compromet la force combative de sa troupe (fatigue).

Dilemme: pessimisme — prudence: paralysie; audace — imprudence: risques d'être surpris.

Mesures propres à économiser les besoins de la sûreté:

- la recherche du renseignement (expl., obs., li.);
- l'articulation rationnelle des troupes (concentration);
- l'utilisation judicieuse du terrain (obstacles, couverts).

Formes de la sûreté :

- sûreté d'une troupe en mouvement (marches, transports);
- sûreté d'une troupe à l'arrêt (en cours de mouvement, au stationnement);
- sûreté d'une position défensive (v/défense);
- sûreté de la mise en place des troupes pour l'attaque (v/attaque).

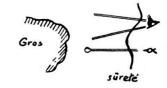
La force du détachement de sûreté dépend :

- de la gravité de la menace adverse (possibilités pour l'ennemi);
- de la *mission* de nos troupes et de nos possibilités (éventualités) ;

- de la situation de nos troupes (dispositif, effectifs et moyens);
- de la configuration du *terrain* (obstacles, couverts, vues) et de la largeur du secteur à couvrir;
- des délais et du moment de la journée.

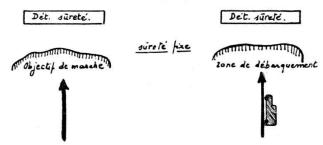
La distance entre les éléments de sûreté et la troupe à couvrir dépend :

- de la nature du terrain;
- de la mission;
- de la force et des moyens des éléments de sûreté;
- des délais nécessaires.



En principe, l'ennemi ne doit pas avoir de vues proches sur le gros, ni agir avec ses armes d'inf. dans la zone à protéger. Cas particuliers:

— Trp. en mouvement : sûreté fixe : dét. sûreté (trp. non couvertes par un front défensif intact) ; sûreté mobile : avant-garde.



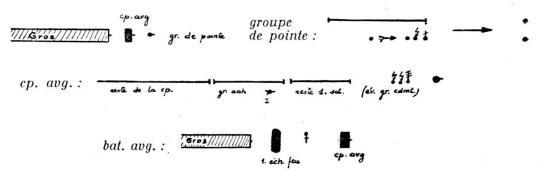
Sûreté mobile :

de nuit: avg. = 1 cp. (précède le gros de quelques centaines de mètres : trp. à pied, ou d'un à deux km. : trp. mot.);

la cp. se couvre par un groupe de pointe (of. — armes ach.);

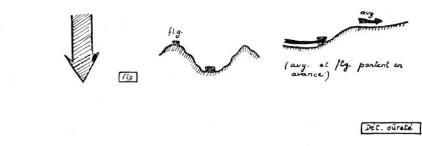
de jour, sur route : cp. avg. (sans distance particulière) (attribution éventuelle de lm., can. ach., chars) ;

marche en surface : élément (avg.) poussé en avant de part et d'autre de l'axe principal, suivi par des A. ldes.



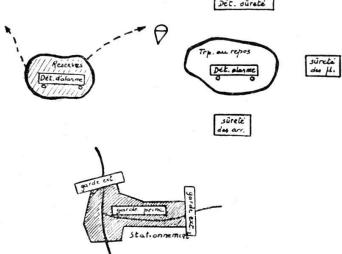
en montagne (et en terrain coupé):

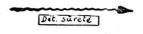
év. flanc-garde (sur une voie secondaire ou sur une ou les hauteurs qui dominent l'axe de marche).



Trp. à l'arrêt (stationnement, halte);

- sûreté éloignée (dét. sûreté);
- sûreté rapprochée (gardes extérieusentinelles, res, observateurs, patr. fixe, P. écoute).

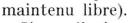






Les détachements de sûreté choisissent leurs positions derrière des

obstacles ou dans des défilés (év. en avant si le passage doit être









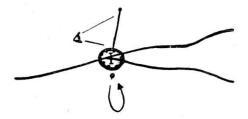
Sinon, ils s'accrochent à des villages, hameaux, fermes. exceptionnellement des parcelles de forêt.

Les axes principaux sont barrés, le terrain intermédiaire surveillé (ou barré par du feu);

de jour : observation ;

de nuit : patr. (chasse), p. d'écoute.

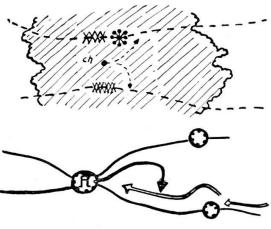
Les dét. sûreté organisent la défense en hérisson (points

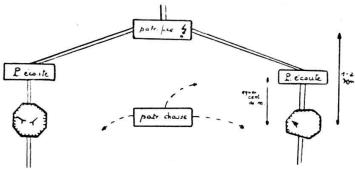


d'appui de cp. ou de sct.), construisent des barrages antichars (chicanes).

Les voies secondaires sont barrées par des patr. de chasse (embuscades)

Les réserves s'installent en arrière aux carrefours : s'organisent défensivement, sont prêtes pour des contre-attaques ou des contre-assauts.





Organisation de la sûreté de nuit :

patr. chasse: guette et écoute, se déplace, attaque de flanc ou à revers, capture sans bruit la patr. adverse (1 chef et quelques hommes); patr. fixe: se dissimule, surveille et annonce,

demeure et annonce après le passage de l'ennemi (1 chef, quelques hommes);

au pt. d'appui : de jour : observateurs,

de nuit : sentinelles simples ou doubles

dissimulées à proximité des armes automatiques, alarment les servants,

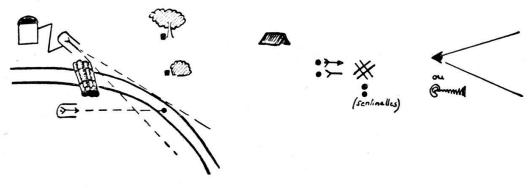
contrôlent (Halte, qui vive?)

P. d'écoute (quelques hommes) devant la position ou dans la zone intermédiaire,

alarment (tir, radio, autres moyens),

se comportent ensuite comme une patr. de cbt.

Eclairage de l'avant-terrain (fusées, engins éclairants, monceaux de paille imbibés d'essence, etc.).



Comportement des organes de sûreté

(Méfiance — Curiosité — Fermeté!)

à l'égard:

des officiers, sousofficiers et soldats isolés personnellement inconnus: Ils doivent justifier leur mission. Les suspects sont retenus (procéder à une enquête pour vérifier leurs déclarations).

— des formations de nos troupes :



Elles envoient à temps un officier en avant pour prendre contact avec les éléments de sûreté et leur annoncer la troupe qui s'approche, ses effectifs, sa mission. Un officier (cap. ou of. sup.) peut autoriser le passage.

Les petits détachements dont le chef est personnellement connu seront autorisés

à passer.

Aucune troupe de sûreté n'accepte d'un officier inconnu l'ordre de quitter ses positions ou de les remettre à une autre formation, sauf si l'ordre est remis par écrit muni d'une signature connue.

Eventuellement : mot de passe (fixer la

zone et la durée de sa validité).

— des civils :



Ils ne sont pas autorisés à se rendre en direction de l'ennemi. Ceux qui viennent de la direction de l'ennemi sont conduits auprès de l'of. rens. Il peut leur être interdit de sortir de leur village ou de leur maison.

— des réfugiés :



Ils sont refoulés ou sinon rassemblés dans des endroits écartés. Ils sont gardés et remis aux organes du serv. ter.

— des prisonniers, des déserteurs :



Ils sont séparés, désarmés, conduits à l'of. rens. Quiconque oppose de la résistance ou fuit est abattu.

— des parlementaires :



Ils sont conduits isolément, les yeux bandés, au commandant de trp. le plus proche. Leur escorte attend sous surveillance hors de nos lignes de sûreté.

(A suivre)

Lt-Col. H. VERREY